



BODHICHARYA FRANCE

CENTRE MONASTIQUE BOUDDHISTE TIBÉTAIN
MEMBRE DE L'UNION BOUDDHISTE DE FRANCE

Procès-verbal du Conseil d'Administration
en date du 9 avril 2016

Le Conseil d'Administration de l'Association Bodhicharya France s'est réuni le 9 avril 2016 à 17 heures à Lusse.

Membres du Conseil présents : 9, absents : 5, excusés : 3, invitée : 1, deux procurations ont été données aux membres du CA.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour proposé.

Ordre du Jour:

1er point : approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2015.

Dans ce procès verbal, au troisième point dans l'organisation du centre, dans la phrase "une motion de confiance envers son travail à son poste actuel..." le terme trésorière est remplacé par celui de directrice administrative. Proposition retenue à l'unanimité par le CA, le procès verbal du 12 décembre est donc adopté.

2ème point : approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité par le CA.

3ème point : orientation de Bodhicharya France.

Chacun s'exprime et il apparaît qu'il faudra avoir des informations supplémentaires pour pouvoir prendre une décision.

Deux propositions s'offrent à nous pour pouvoir fonctionner correctement en accord avec la législation Française:

- S'établir en congrégation et avoir une association culturelle en plus.
- Avoir deux associations complémentaires, l'une culturelle et l'autre culturelle.

Un rendez-vous sera pris auprès d'une juriste du monastère Zen de Weiterswiller pour avoir des précisions sur leur mode de fonctionnement en deux associations complémentaires.

4ème point: Présentation de l'association ASM (aide à la Sangha monastique).

Quelqu'un qui devient moine n'a en général pas de revenus, cette association permet de l'aider financièrement en fonction de ses besoins personnels ponctuels (voyage, financement à hauteur de 50% de la CAVIMAC, argent de poche...). ASM permet d'aider également les moines d'autres sanghas monastiques; par ex : une nonne slovène a eu une aide d'ASM pour pouvoir se rendre au summer-camp l'an dernier à Porto.

Cette association comprend actuellement 51 membres donateurs, le moine Shérab en est le président, Lama Tsultrim en est le trésorier et le moine Orgyen le secrétaire.

Afin de diminuer les frais de gestion de cette association, il a été demandé aux membres d'opter pour des virements bancaires et non pour des prélèvements.

Dans les tcheulings, un responsable ASM fait le relai pour l'association.

Actuellement afin d'aider l'association à percevoir des dons, des bénévoles fabriquent des cartes avec des fleurs de lotus ; d'autres idées sont proposées comme peindre des lettres germes ou d'autres sujets...

L'association aura un stand au Zénith de Strasbourg lors de la venue de Sa Sainteté le Dalaï Lama en septembre prochain.

5ème point: Location d'un appartement par Bodhicharya-France.

Dans le but de permettre le logement d'un Rinpoché ou de tout autre personne lorsque la capacité de logement maximale du centre est atteinte, il est proposé que le centre prenne en charge la location d'un meublé. Cette solution a l'avantage de permettre une souplesse de gestion (peu de durée de préavis en cas de cessation de la location). Aujourd'hui, Bodhicharya France est en mesure d'assumer cette charge financièrement.

Dans le cadre d'une première recherche, est présumée la location d'un meublé à Lesseux pour un montant de 350 euros par mois avec des charges faibles de l'ordre de 40 euros. Des recherches seront faites pour trouver d'autres locations à de meilleures conditions.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6ème point : questions diverses.

- La gestion des eaux usées du centre nécessite une intervention : le trop plein sera épuré par une plantation de roseaux; M Robo se chargera de la réalisation.
- Lama évoque la nécessité d'ajouter une dimension au centre afin d'offrir l'opportunité à un membre qui en éprouve le besoin d'effectuer une retraite complète. Ceci serait rendu possible par la création d'une structure simple (cellule avec bloc sanitaire extérieur) située à l'extérieur du centre. Un appel d'offre sera fait auprès de professionnels pour avoir une idée du coût. Cette demande est acceptée à l'unanimité.
- Des devis sont en cours pour le remplacement des chéneaux défectueux.

L'assemblée générale aura lieu le 19 juin à 14h, il n'y aura pas de réunion du CA avant cette date.

La séance est levée à 18h15, il est dressé le présent procès verbal.

P.S.:

Le 21 avril, le vote des membres du C.A. est sollicité par courrier électronique pour mandater Sacha Marche pour représenter Bodhicharya-France au sein d'une association chargée de la vente de livres lors de la venue de Sa Sainteté le Dalaï-Lama à Strasbourg.

Résultat du vote: 7 voix pour et une abstention.

Le président : Denis MANGIN

Le secrétaire : Philippe CHANONIER